

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 09.06.2015

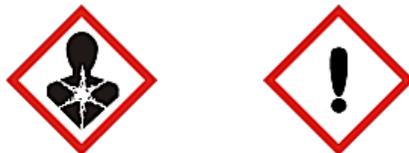
**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

## 1. SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**  
Désignation Commerciale M-Bond AE Resin  
Nom Chimique Mélange  
N° CAS Mélange  
N° EINECS Mélange  
No. D'Enregistrement d'REACH Aucune attribué.
- 1.2 Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions sur l'utilisation**  
Utilisation Identifiée Adhésifs.  
Utilisations Déconseillées Rien de connu.
- 1.3 Information sur le fournisseur**  
Identification de la société VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD  
Stroudley Road  
Basingstoke  
Hampshire  
RG24 8FW  
United Kingdom  
Téléphone +44 (0) 1256 462131  
Fax +44 (0) 1256 471441  
Email (personne compétente) mm.uk@vishaypg.com
- 1.4 Tél. d'urgence** (00-1) 703-527-3887  
CHEMTREC

## 2. SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- 2.1.1 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)** Skin Irrit. 2; H315  
Skin Sens. 1; H317  
Eye Irrit. 2; H319  
STOT SE 2; H371 - oral.  
Muta. 2; H341  
Aquatic Chronic 3; H412
- 2.2 Éléments d'étiquetage** Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)  
Désignation Commerciale M-Bond AE Resin  
Pictogramme(s) de Danger 
- Mention(s) d'Avertissement Attention
- Contient: Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl] propane, Bisphenol A Diglycidyl Ether, 2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether et Resorcinol.
- Mention(s) de Danger H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes - oral.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 09.06.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Conseil(s) de Prudence

P201: Se procurer les instructions avant utilisation.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Autres informations

Aucun

2.3 Autres dangers

Aucun

## 3. SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl] propane	< 75	1675-54-3	216-823-5	Aucune attribué	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319
Bisphenol A Diglycidyl Ether	15 – 25	25085-99-8	-	Aucune attribué	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411
2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether	< 5	2210-79-9	218-645-3	Aucune attribué	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Muta. 2; H341 Aquatic Chronic 2; H411
Resorcinol	< 5	108-46-3	203-585-2	Aucune attribué	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 1; H370 Aquatic Acute 1; H400

H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H370: Risque avéré d'effets graves pour les organes. H400: Très toxique pour les organismes aquatiques. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 4. SECTION 4: PREMIERS SECOURS



### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contact avec la Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Si l'irritation

Révision: 3.0 Date: 09.06.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

Contact avec les yeux	(rougeurs, éruption ou apparition de cloques) s'étend, consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau à la victime. Ne pas induire de vomissement sauf sur recommandation d'un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes - oral. Traiter symptomatiquement.

## 5. SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>5.1 Moyens d'extinction</b>	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Phénoliques, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

## 6. SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Éviter de respirer vapeurs.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
<b>6.4 Référence à d'autres sections</b>	Voir Rubrique: 8, 13

## 7. SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
<b>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.

Révision: 3.0 Date: 09.06.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

Température de stockage  
Temps limite de stockage  
Matières incompatibles

Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 27  
Stable dans les conditions normales.  
Conserver à l'écart des: Liquide inflammable, Forte Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Forte Acides et bases organiques et minérales puissantes, en particulier les amines aliphatiques primaires et secondaires.  
Adhésifs. Voir Rubrique: 1.2

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## 8. SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque:
Resorcinol	108-46-3	10	45	-	-	INRS (ED 984)

Remarque: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

#### 8.1.2 Valeur limite biologique

Non fixé.

#### 8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les équipements de protection individuelle (EPI)

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié.

Risques thermiques

Non applicable.

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Révision: 3.0 Date: 09.06.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

## 9. SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Claire - Ambre Liquide coloré.
Odeur	Légère Résine Odeur
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Taux d'Evaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Pression de vapeur	1 @ 118°C (mmHg)
Densité de vapeur	>3.8 (Air = 1)
Densité relative	1.15 (H2O = 1)
Solubilité(s)	La substance est essentiellement insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Aucun

## 10. SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Peut se décomposer par chauffage
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe. Conservé à une température ne dépassant pas (°C): 27
10.5 Matières incompatibles	Liquide inflammable, Forte Matière comburante (agent oxydant), Corrosif Substances, Forte Acides et bases organiques et minérales puissantes, en particulier les amines aliphatiques primaires et secondaires.
10.6 Produit(s) de décomposition dangereux	Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Phénoliques, Monoxyde de carbone et Dioxyde de carbone.

## 11. SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)

<b>Toxicité aiguë</b>	
Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20.0 mg/l.
Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.

Révision: 3.0 Date: 09.06.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010

www.vishaypg.com

<p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation respiratoire ou cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité</p> <p>Toxicité pour la reproduction</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Danger par aspiration</p>	<p>Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. Muta. 2: Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. STOT SE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes - oral.</p> <p>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>	
11.2	Autres informations	Aucun.

## 12. SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Aquatic Chronic 3: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Estimation Mélange CL50 >10 ≤ 100 mg/l (Poissons)
12.2	Persistance et dégradabilité	Une partie des composants sont peu biodégradables.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Insoluble dans l'eau.).
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

## 13. SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC). Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

## 14. SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		ADR/RID / IMDG / IATA
14.1	Numéro ONU	Non applicable
14.2	Désignation officielle de transport	Non applicable
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4	Groupe d'emballage	Non applicable
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin/ Substance dangereuse pour l'environnement.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
14.8	Renseignements supplémentaires	Aucun

## 15. SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE SVHCs	Aucun
15.1.2	Règlements nationaux Wassergefährdungsklasse (Allemagne)	Classe de danger pour l'eau 2
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Non disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 09.06.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),  
1272/2008 (CLP) & 453/2010**

www.vishaypg.com

## 16. SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

**References:** Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Bis-[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane (CAS# 1675-54-3), 2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether (CAS# 2210-79-9) et Resorcinol (CAS# 108-46-3). Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2,3-Epoxypropyl o-tolyl ether (CAS# 2210-79-9) et Resorcinol (CAS# 108-46-3), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Bisphenol A Diglycidyl Ether (CAS# 25085-99-8).

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
Muta. 2; H341	Calcul du seuil
STOT SE 2; H371	Calcul du seuil
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

### LÉGENDE

LTEL	Limite d'exposition prolongée
STEL	Limite d'exposition (15 min)
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

### Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

### Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.